



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 1 -  
SÉANCE N° 529 DU 24 JUIN 2024

### CESSION DU SITE DE LA FERME URBAINE À LAVAL AGGLOMÉRATION

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Flécharde, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon (à partir de 19 h 05), Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 24), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 38), James Charbonnier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Geneviève Pham-Sigmann (jusqu'à 19 h 05), Michel Neveu a donné pouvoir à Éric Paris, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Pétron, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière et Samia Sultani a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul.

#### Était excusé

Henri Renié, conseiller municipal.

Lucile Périn et Bruno Flécharde sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le 26 juin 2024.

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 24 JUIN 2024

CESSION DU SITE DE LA FERME URBAINE À LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L3211-14,

Considérant que la ville de Laval est propriétaire de terrains de nature agricole, classés essentiellement en zone N au PLUi, situés en bordure du quartier Saint-Nicolas,

Vu la demande de Laval Agglomération tendant à acquérir ces terrains appartenant à la ville de Laval, d'une superficie globale de 16 ha environ, situés dans le quartier Saint-Nicolas, afin d'accueillir le projet de ferme urbaine soutenu par l'ANRU,

Considérant l'intérêt du projet de ferme urbaine qui vise à permettre le déploiement d'une agriculture dite urbaine, dans le quartier prioritaire de la politique de la ville à Saint-Nicolas,

Vu l'avis des Domaines en date du 23 mai 2024,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La cession à Laval Agglomération, pour l'exercice de ses compétences, notamment pour le projet de ferme urbaine, des terrains situés dans le quartier Saint-Nicolas à Laval, cadastrés section ZA numéros 18, 19, 44, 46 en partie et 33 en partie, d'une superficie globale de 16 ha environ, est approuvée.

Article 2

La cession s'effectuera au prix de 0,60 € le m<sup>2</sup>, soit pour un montant estimé à 96 000 €.

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de Laval Agglomération.

Article 3

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, cinq conseillers municipaux s'étant abstenus (Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Stéphanie Hibon-Arthuis, Samia Soutani et Didier Pillon).

Le Maire

Signé : Florian Bercault